

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 6 avril 2009, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 4 mai 2009 à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

RÉSUMÉ

Le projet proposé se situe sur le lot de l'ancienne école Cecil Newman, 171 rue Orchard, et comprendra un total de 330 unités de logement. Ce projet requiert une modification au plan d'urbanisme pour ce qui est des densités de construction afin que l'ensemble du quadrilatère Airlie/Orchard/Behrens ait les mêmes densités que le reste du secteur Airlie avec un étage minimum et six étages maximum.

Donné à LaSalle, ce 16 avril 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC CONSULTATION MEETING

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT Borough Council, at its meeting on April 6, 2009, adopted a draft bylaw entitled Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (literally, Bylaw amending the City of Montréal's planning program).

THAT a public consultation meeting will be held at 7 p.m. on May 4, 2009 in the Council room located at 55 Dupras Avenue in LaSalle. During this public meeting, the Mayor or another Council member will explain the draft bylaw as well as the consequences of its adoption and will hear those people who want to express their opinion on this topic.

The draft bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras in LaSalle, during office hours.

SUMMARY

The proposed project is located at the former site of Cecil Newman School, 171 rue Orchard, and will consist of a total of 330 housing units. This project requires an amendment to the planning program, with regard to building densities, so that the entire Airlie/Orchard/Behrens block has the same densities as the rest of the Airlie area, with a minimum of one storey and a maximum of six.

Given at LaSalle, on April 16, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

